



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Protection-du-nucleaire-civil>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Protection du nucléaire civil contre le terrorisme : Greenpeace dénonce une volonté de "censure"**

29 janvier 2004

## Protection du nucléaire civil contre le terrorisme : Greenpeace dénonce une volonté de "censure"

PARIS (AP) - Sous le prétexte de protéger l'industrie nucléaire contre d'éventuels attentats terroristes, l'Etat français veut "interdire toute information" sur les activités nucléaires, accuse jeudi l'organisation Greenpeace, qui dénonce un nouvel arrêté prévoyant de classer "secret défense" certaines informations concernant l'activité nucléaire civile.

Joint par l'Associated Press, Didier Lallemand, signataire de cet arrêté a justifié cette mesure, jugeant que certaines informations "trop précises" qui peuvent "aider les terroristes à fabriquer des bombes ne doivent pas être diffusées".

Mais le haut fonctionnaire de défense du ministère de l'Industrie assure que "la transparence doit être quasiment totale" et que l'action des associations n'est "pas du tout" visée. Après avoir signé en juillet 2003 un premier arrêté contesté par plusieurs organisations, M. Lallemand explique que ce nouvel arrêté, accompagné d'une circulaire, doit "clarifier les choses" et préciser le domaine d'application du secret défense en matière de sécurité nucléaire.

Pour Greenpeace, déjà opposée au premier arrêté, le nouveau texte publié jeudi au Journal officiel "ne change rien". "On continue d'interdire les informations sur toutes les activités nucléaires en affichant un objectif de lutte antiterroriste", a déclaré à l'AP Yannick Rousselet, responsable de la campagne nucléaire de Greenpeace. A ses yeux, ce texte donne satisfaction "au lobby nucléaire", qui entend cacher certains aspects de son activité.

L'arrêté prévoit de classer "secret défense" les "renseignements, procédés, objets, données informatisées ou fichiers relatifs à la protection et au contrôle des matières nucléaires" dont la divulgation nuirait à la "prévention de la malveillance et de la prolifération". La circulaire qui l'accompagne exclut l'utilisation du secret défense concernant "l'exploitation courante des installations nucléaires (...) même en cas d'incident".

Greenpeace s'oppose notamment à l'interdiction de publier les informations concernant les transports de matières nucléaires, qui ne servira pas à renforcer la sécurité, a déclaré Michaël Luze, chargé de la communication de l'ONG. "Si nous arrivons à connaître par coeur les parcours et les plaques d'immatriculation (des véhicules assurant ces transports), d'autres organisations mal intentionnées peuvent le faire aussi bien", a-t-il observé. Pour lui, "La seule sécurité, dans l'absolu, c'est d'arrêter de faire voyager du plutonium pur sur les routes de France."

"Il n'est pas nécessaire de publier des informations aussi précises que les plaques d'immatriculations

ou les horaires de passage des convois", rétorque M. Lallemand qui souhaite éviter que "les terroristes potentiels soient aidés involontairement parce qu'ils obtiennent des informations précises en consultant un site Internet".

Aucune organisation antinucléaire n'a pour l'heure fait l'objet de poursuites, a affirmé M. Lallemand. S'il entend garder "la main tendue", il n'a pas exclu que la justice se prononce prochainement sur la diffusion de certaines informations désormais classées. Greenpeace promet, elle, qu'elle "continuera d'informer les citoyens sur les dangers de l'utilisation et du transport des matières nucléaires".